



Transfert de succession sur un autre bien

Par **albert972**, le **21/10/2011** à **16:52**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, ma mère de 79 ans qui vit en Martinique souhaiterait rentrer en France. Elle occupe la maison en usufruit et ses enfants (8) sont les nus propriétaires. Pour se loger en France sans qu'elle paye de loyer, nous voudrions racheter une maison avec l'argent obtenu de la vente du bien en Martinique. Peut-on transférer la succession sur un autre bien où sommes-nous obligés de passer par la liquidation totale de la succession pour ensuite réinvestir. L'idéal pour tout le monde serait de pouvoir transférer la situation de Martinique en France. Merci

Par **Claralea**, le **21/10/2011** à **17:31**

Bonjour, il suffit de vendre la maison en Martinique et d'en racheter une en France avec les fruits de la première. Pour cela, il faudra l'accord et la signature de tous les nus propriétaires et d'elle bien sûr

Par **albert972**, le **21/10/2011** à **19:51**

Je ne suis pas sûre que vous ayez répondu à ma question. Peut-on transférer la situation de l'usufruit et de la nue propriété sur un autre bien ?

Oui, et ça s'appelle la subrogation réelle

Par **Claralea**, le **21/10/2011** à **20:51**

Si, j'ai bien compris et vous ai répondu. En vous disant que tous les nus propriétaires devaient être d'accord et signer la vente de l'ancienne maison et l'achat de la nouvelle, vous gardez tous vos droits. S'agit d'être clair auprès du notaire

Vous etes tous nus proprietaires de la nouvelle maison et votre mère en a l'usufruit

[citation]Je ne suis pas sûre que vous ayez répondu à ma question[/citation]

Merci, c'est jamais de trop !

Par **albert972**, le **22/10/2011** à **08:42**

Maintenant que la réponse est claire, je peux vous dire merci.

MERCI

Par **Claralea**, le **22/10/2011** à **11:26**

Mais ma reponse etait très claire, maintenant, ce n'est pas de ma faute si vous n'avez pas compris

Par **albert972**, le **22/10/2011** à **14:57**

Vous êtes tous aussi agressif sur ce site quand quelqu'un se permet de vous dire que vous n'êtes pas clair dans vos réponse ?

Il me semble vous avoir dit merci, pourquoi en rajouter ?

Maintenant je vous dit : au revoir... bonne journée...

Pour moi l'affaire est close !

Par **Claralea**, le **22/10/2011** à **16:22**

[citation]Vous êtes tous aussi agressif sur ce site quand quelqu'un se permet de vous dire que vous n'êtes pas clair dans vos réponse ?[/citation]

Et il ne vous vient pas à l'esprit que c'est vous qui n'avez pas compris.